

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance  
Présents : 54  
Absents excusés : 13 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du 19 mars 2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.  
Pouvoirs : 10  
Votants : 64

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, MME Marina BESSE, M. Claude BONNEFOI, M. Marcel CHASTANG, MME Bonnie DELEPINE, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS.

**Pouvoirs :**

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER  
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL  
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Louis NAVECH  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS  
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Guy MICHAUD  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY  
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **05 AVR. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **05 AVR. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ET COMMUNE DE RUYNES-EN-MARGERIDE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-9 ;

**Vu** le code de la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, notamment son article 1 ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 14 ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 61 à 63 ;

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

**Vu** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 7 mars 2023 ;

**OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

**Considérant** qu'il convient de renouveler les 3 conventions de mise à disposition existantes entre Saint-Flour Communauté et l'Office de Tourisme des Pays de Saint-Flour, après accord des agents concernés, dans les conditions suivantes :

- **Convention n°1 :**

Nature des fonctions exercées : Conseillère en séjour.

Durée : Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Temps de travail affecté à l'organisme d'accueil : 20/25<sup>ème</sup>

- **Convention n°2 :**

Nature des fonctions exercées : Responsable du bureau de tourisme de Pierrefort.

Durée : Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Temps de travail affecté à l'organisme d'accueil : 19,25/35<sup>ème</sup>, soit 0,55 ETP.

- **Convention n°3 :**

Nature des fonctions exercées : Responsable du bureau de tourisme de Ruynes-en-Margeride.

Durée : Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024.

Temps de travail affecté à l'organisme d'accueil : 20,22/35<sup>ème</sup>, soit 0,64 ETP.

**COMMUNE DE RUYNES-EN MARGERIDE**

**Considérant** la mutation d'un agent de Saint-Flour Communauté au sein des services de la Commune de Ruynes-en-Margeride à compter du 17 mai 2024, et suite à demande de la Commune de Ruynes-en-Margeride, il est proposé une mise à disposition préalable à mutation effective, après accord de l'agent concerné, dans les conditions suivantes :

- **Convention :**

Nature des fonctions exercées : Missions de secrétariat de Mairie

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240325-DELIB2024-089-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Durée : Du 1<sup>er</sup> avril au 16 mai 2024.

Temps de travail affecté à l'organisme d'accueil : 12/35<sup>ème</sup>, soit 0,34 ETP (quotité maximum).

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **ADOpte le renouvellement des mises à disposition du personnel entre Saint-Flour Communauté et l'Office de Tourisme des Pays de Saint-Flour, tel que précisé ci-dessus ;**
- ↓ **ADOpte la mise à disposition du personnel entre Saint-Flour Communauté et la Commune de Ruynes-en-Margeride, tel que précisée ci-dessus ;**
- ↓ **AUTORISE Madame le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatifs à ces mises à disposition.**

POUR : 62 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Bernard COUDY, M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX